

1. Commande publique

1.1 Marché publics

N° 75-2024

**DECISION DU MAIRE**

**Signature de la proposition financière de SYNALCOM pour la maintenance du TPE (Terminal de Paiement Electronique) pour divers équipements allant du 01/01/2024 au 31/12/2024.**

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article L. 1111-4 du Code de la Commande publique,  
Vu l'article L.2122-1 du Code la Commande publique,  
Vu l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,  
Vu la délibération du Conseil Municipal 101-2022 en date du 14 décembre 2022 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,

**Considérant** que la maintenance du TPE (Terminal de Paiement Electronique) est essentielle au bon fonctionnement de l'école de musique.

**Considérant** que la maintenance du TPE (Terminal de Paiement Electronique) est essentielle au bon fonctionnement du théâtre « L'éclat ».

**Considérant** que la maintenance du TPE (Terminal de Paiement Electronique) est essentielle au bon fonctionnement du pôle aménagement service technique.

**Le Maire** décide de signer la proposition financière de la société SYNALCOM, Z.A de Courtaboeuf, 8, allée de Londres, 91140 VILLEJUST, d'un montant total de 879 € HT, soit 1054.80 € TTC, pour la maintenance, réparti de la manière suivante 305 € HT, soit 366 € TTC pour le pôle aménagement service technique, 269 € HT, soit 322.80 € TTC pour le théâtre l'Eclat, 305 € HT, soit 366 € TTC pour l'école de musique allant du 01/01/2024 au 31/12/2024

Fait à Pont-Audemer, le 4 avril 2024

Le Maire.

Alexis DARMOIS

